



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023-47

Séance du 06/07/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 24

Nombre de suffrages : 28

Date de convocation

29/06/2023

Date d'affichage

29/06/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme DOIREAU Florence, Mme GABIOU Carole, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LECOMTE Frédéric, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

M. PONT Damien donne pouvoir à M. BONDON Pierre, M. BARON Jean-Louis donne pouvoir à Mme GABIOU Carole, Mme PETER Marie-José donne pouvoir à M. TESSIER Pierre, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme DOIREAU Florence

Etai(ent) absent(s) :

Mme LAZRAK Dounia

Etai(ent) excusé(s) :

M. BARON Jean-Louis, Mme BOURABA Jessica, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

M. CHAIGNON Jean-Michel

Objet : Affaires générales - Candidature au programme « Prior'Yvelines 2023-2027 »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement du Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre résidentielle des Yvelines 2023 2027, approuvé par l'assemblée délibérante du 16 décembre 2022,

CONSIDERANT que la commune du Perray-en-Yvelines candidate est éligible au programme Prior 'Yvelines 2023-2027 pour son volet développement urbain,

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217804863-20230710-202347-DE

CONSIDERANT les projets d'un équipement scolaire ou périscolaire, d'un équipement de la petite enfance, un équipement sportif ou culturel rendu nécessaire pour permettre la réalisation d'opérations de logements et la réhabilitation de voiries connexes aux opérations de logements

CONSIDERANT la nécessité de construire les équipements : un équipement scolaire ou périscolaire, un équipement de la petite enfance, un équipement sportif ou culturel et la réhabilitation de voiries connexes aux opérations de logements ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à présenter la candidature de la ville du Perray-en-Yvelines au programme « PRIOR 'Yvelines 2023-2027 » pour son volet Développement urbain mis en place par le conseil Départemental des Yvelines.

AUTORISE M le Maire à signer tout document relatif à ce programme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 10 juillet 2023



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING